

quête préliminaire, d'examiner les faits. Et quand on voit des hommes de la valeur des députés de Welland, Verchères et Richmond, je dis aux deux autres: Messieurs, vous avez du talent, de la valeur, mais la partisanerie vous fait voir avec des yeux qui ne sont pas les yeux de la vérité, et tout cela parce qu'ils ne peuvent pas avoir l'enquête qu'ils demandent. Il n'est pas juste de se venger ainsi sur un député, parce que le Gouvernement ne juge pas à propos de leur accorder ce qu'ils sollicitent.

Le député de Sainte-Anne n'a pas osé lui, parler de l'indépendance parlementaire, et pour cause. Ces messieurs qui viennent, comme le député de Jacques-Cartier, parler de l'indépendance, le député de Sainte-Anne devait les regarder de travers.

Comme l'a dit le député de Verchères, quand ce monsieur a jugé à propos de quitter le banc de la magistrature pour venir s'asseoir ici comme député, en se faisant payer une pension de \$4,330 par année comme ancien juge, et votant pour se faire payer cette somme. Il a bien fait de ne pas avoir abordé ce sujet-là. Il n'a pas voulu parler de l'indépendance, parce qu'il était un de ceux à qui on pouvait faire ce reproche-là.

Deux poids et deux mesures, un pour les amis, un autre pour les adversaires.

J'ai écouté avec attention l'honorable député d'Elgin-ouest (M. Crothers). Il s'est exprimé sans la moindre délicatesse et sans le moindre souci de blesser. Il a dit à la Chambre que c'était une fraude, qu'il y avait eu faux prétexte. S'il avait ouvert un livre de droit criminel, ou notre code, il se serait rendu compte de ce que c'est que le vol, et s'il l'eût fait, il n'aurait pas parlé ainsi. Comment peut-on prétendre qu'il y a eu faux prétexte quand il n'y a rien pour asseoir une semblable déclaration.

Il nous a cité des extraits de deux journaux chargé de nous défendre, le "Herald", de Montréal, entre autres. Il nous a dit que c'était un grand journal. Je dis que le "Herald" n'a pas été là l'interprète de nos sentiments. Du reste, je n'aime guère un journal rédigé par M. Walsh qui est toujours en compagnie de M. Henri Bourassa.

M. PAQUET: Que dites-vous du "Pays"?

M. LAFORTUNE: C'est encore là un désappointé.

M. Walsh chante les louanges de M. Henri Bourassa. Il est en mauvaise compagnie. Le "Herald" n'a pas fait là l'acte d'un journal libéral.

Il a cité aussi le "Free Press", d'Ottawa. Ce journal connaît-il la preuve, et s'il la connaît, a-t-il quelques connaissances légales pour nous engager à mettre de côté l'opinion si lumineusement exprimée par l'honorable ministre de la Justice. Voilà

un avocat qui a passé sa vie dans l'étude du droit. Les rédacteurs de ces journaux en ont-ils fait autant? Ils peuvent être de bonne foi, mais je nie l'autorité légale de ces journaux. Je dis qu'ils n'ont pas les qualités nécessaires, ni l'expérience légale nécessaire pour venir blâmer ce qui a été fait dans l'espèce.

Monsieur l'Orateur, mon honorable ami disait que M. Laurier n'approuvait pas cela, voulant faire croire que le premier ministre n'était pas en plein accord avec ses collègues. Ces messieurs prennent du galon et ne se gênent pas. Ils devraient savoir que chez nous il n'y a pas de trafic dans le cabinet; que chez nous il est indivisible, conjoint et solidaire.

L'honorable député d'Elgin dit tout le contraire de l'honorable député de Jacques-Cartier. Il dit qu'il y a eu conspiration. C'est une nouvelle attaque. Il voit aussi du faux prétexte. Il n'y a pas un mot de cela dans la preuve. Mais ces messieurs, au fur et à mesure qu'ils se lèvent, ont une nouvelle accusation à porter. S'ils se trouvaient devant un jury, je vous assure qu'ils n'obtiendraient pas grand succès, ils n'en feraient pas condamner beaucoup.

On a parlé de mécontents. Je me rappelle si bien ce qui s'est passé lorsque l'honorable ministre de la Marine destinait des hommes à l'emploi du Gouvernement à Sorel. Le lendemain nous voyions les journaux conservateurs le dénoncer avec violence. Je dirai à l'honorable ministre ici, ce soir, comme je l'ai dit ailleurs; le tort du ministre a été de trop tolérer les anciens conservateurs qui sont là, faisant les valets du diable. Si en 1892, le 8 mars, l'ancien premier ministre de Québec, feu Honoré Mercier est tombé du pouvoir, il est tombé sous les coups de ses traîtres qui conspiraient contre lui. Je dis donc à l'honorable ministre: soyez ferme, soyez juste, mais ne laissez vos adversaires en position de vous détruire, c'est leur œuvre et ils la feront dès qu'ils le pourront.

Les deux messieurs qui ont signé le rapport de la minorité n'ont pas plus de valeur, d'expérience et d'honneur que les trois membres du sous-comité qui ont signé l'autre rapport. Pourquoi irions-nous accepter le rapport de la minorité? Ces messieurs auraient-ils, par hasard, le monopole de la probité, de la valeur et de l'expérience légale? La preuve nous dit telle et telle chose, affirment-ils, donc il faut que la Chambre accepte leur opinion. Leur conduite ne nous autorise pas à croire qu'ils valent mieux que les autres.

D'après l'honorable député de Terrebonne, il faudrait une enquête générale sur les chantiers à Sorel. Si le Gouvernement nommait un commissaire royal impartial, il l'approuverait. Mais pour que ce commissaire eût la confiance de ces messieurs,